

# AVIS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-6, L.123-9 À L.123-18, L.181-10, L.211.1 ET SUIVANTS L.212.1 À L.212-11, L. 214-8, L.214-1 ET SUIVANTS, R.123-1 À R.123-23 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES ARTICLES L.153-54 À L.153-59, R.421-14 À R.423-57 ET R. 153 -15 DU CODE DE L'URBANISME)

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 25 SEPTEMBRE 2020 PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE 2020 SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR L'ATELIER INOVÉ EST ABROGÉ.

**OBJET :** PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ D'EXTRACTION DE LIQUIDES VÉGÉTAUX, L'ATELIER INOVÉ, FAISANT L'OBJET DES DEMANDES SUIVANTES :

- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
- PERMIS DE CONSTRUIRE PC 045 273 20 J0013 DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL,

**PÉTITIONNAIRE :** L'ATELIER INOVÉ (INNOVATION NUTRITIONNEL D'ORIGINE VÉGÉTALE), SIÈGE SOCIAL : LAITERIE DE SAINT DENIS DE L'HÔTEL, 10 ROUTE DE L'AÉRODROME, 45 550 SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** SAINT-DENIS-DE L'HÔTEL, ROUTE DE L'AÉRODROME

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 30 JOURS, DU JEUDI 12 NOVEMBRE AU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 INCLUS

**LES DOSSIERS,** COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT UNIQUE ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE SONT DÉPOSÉS À LA MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE SUR SUPPORTS PAPIER ET INFORMATIQUE, PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LES DOSSIERS SERONT AUSSI CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE L'ATELIER INOVÉ.

**LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, MME MARTINE RAGEY, GÉOMÈTRE-EXPERT HONORAIRE, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES À LA MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL AUX DATES SUIVANTES :

- JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 DE 14H30 À 16H30
- VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 DE 14H30 À 16H30
- VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 DE 10H00 À 12 H00

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, **LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET À LA MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL
- PAR COURRIER À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : [ddpp-sei-inove@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-inove@loiret.gouv.fr)

**LES RAPPORTS ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE À LA MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

**A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE,** LES DÉCISIONS DE REFUS OU D'AUTORISATION SUR LES DEMANDES FAISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERONT PRISES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PAR LE PRÉFET DU LOIRET,
- PC 045 273 20 J0013 PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL.